

Losey Michel, Collomb Eric, Duc Louis, Piller Valérie, Bachmann Albert, Corminboeuf Dominique, Zadory Michel, Hänni Charly, Collaud Elian, Glardon Alex, député(e)s		MA4009.08	
Gens du voyage			
		Cosignataires: --	
Reçu SGC:	07.05.08	Transmis CHA: 09.05.08*	Parution BGC: mai 2008

Dépôt et développement

La situation du stationnement sauvage des gens du voyage dans notre canton est devenue intolérable. Le Conseil d'Etat doit s'engager avec conviction pour créer deux aires d'accueil pour les gens du voyage. Les coûts d'investissement devront être supportés par l'Etat tandis que les coûts de fonctionnement seront couverts par les taxes prélevées sur les utilisateurs futurs de ces aires d'accueil.

Actuellement, nous constatons que les autorités politiques engagées dans le processus de consultation se renvoient mutuellement la balle. Le Conseil d'Etat dit intervenir à titre subsidiaire et mentionne que la création d'une telle aire d'accueil relève du domaine de l'aménagement du territoire, lequel dépend de la compétence du conseil communal. De leur côté, les communes concernées ne sont pas très enclines à accepter une aire d'accueil sur leur territoire. Puisqu'aucune des deux parties ne parvient à mettre en œuvre des solutions concrètes, nous prions le Gouvernement fribourgeois d'assumer la responsabilité politique de ce dossier.

Par conséquent, nous exigeons du Conseil d'Etat de reprendre prioritairement les pourparlers avec les communes concernées et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour aboutir à une solution durable.

Nous attendons des résultats concrets, entre autre la mise à l'enquête d'aires d'accueil d'ici à décembre 2008. Nous demandons que le Grand Conseil se prononce sur l'urgence de ce mandat durant la session du mois de mai.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).